

Publications des tribunaux

Communication

(art. 11 PCF en relation avec les art. 40 et 135 OJ)

A Nejmi Azizi (TN/124.47.157.150)

Statuant sur le recours de droit administratif de Nejmi Azizi, Cité El Mousthakbel, Rue de Carthage 42, TN-2082 Fouchana-Tunis du 6 janvier 2005, le Tribunal fédéral des assurances, par arrêt du 13 octobre 2005, a prononcé:

1. Le recours est irrecevable.
2. Il n'est pas perçu de frais de justice.

Un exemplaire de l'arrêt ainsi que les annexes sont à votre disposition à la chancellerie du Tribunal fédéral des assurances.

20 septembre 2005

Tribunal fédéral des assurances
p.o. du Président:

Le directeur de la Chancellerie, Studer

H 5/05